

Don d'organes et de tissus
Adoptez le ruban vert



**TOUS RECEVEURS
TOUS DONNEURS**

À l'initiative d'associations, avec le soutien de
l'Agence de la biomédecine et
la Fondation de l'Académie de Médecine

Ce ruban vert est le symbole adopté par les associations soutenant le don d'organes et de tissus.

Il rappelle à tout citoyen que, selon la loi française, nous sommes tous donateurs, sauf si nous avons exprimé notre refus de notre vivant.

Pour cela, **plusieurs possibilités** :

- 1** Le principal et plus sûr moyen de faire respecter son opposition et de protéger ses proches est de s'inscrire sur le registre des refus : www.registrenationaldesrefus.fr
- 2** Donner à ses proches un écrit daté et signé exprimant son opposition, qui sera remis à l'équipe de coordination de prélèvements d'organes.
- 3** Un proche peut faire valoir l'opposition formelle exprimée par le défunt. Il devra alors en témoigner par écrit et remettre le document daté et signé à l'équipe de coordination.



Le ruban vert se veut aussi le signe distinctif de la gratitude exprimée par la société à tous les donateurs d'organes et de tissus.